



HAL
open science

L'évolution récente des techniques de pêche en Guyane : de l'estuaire vers la mer

Michel Desse

► **To cite this version:**

Michel Desse. L'évolution récente des techniques de pêche en Guyane : de l'estuaire vers la mer. S Mam Lam Fouck. Regard sur l'histoire de la Caraïbe, des Guyanes aux grandes Antilles, Ibis Rouge Editions, pp.297-308, 2001. hal-01172512

HAL Id: hal-01172512

<https://hal.science/hal-01172512>

Submitted on 7 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'EVOLUTION RECENTE DES EMBARCATIONS ET DES TECHNIQUES
DE PECHE EN GUYANE :

DE L'ESTUAIRE A LA MER.

THE RECENT EVOLUTION OF SMALL CRAFTS AND FISHING
TECHNIQUES IN GUYANE :

FROM THE ESTUARY TO THE SEA.

Michel Desse

Maître de Conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane

GEODE Caraïbe /UMR 6554 CNRS

Dynamique et gestion des espaces littoraux.

Mots-clés :

Guyane, Indien, pirogue, tapouille, canot, nasse, filets, barrière chinoise.

Résumé :

Les techniques de pêche en Guyane connaissent de profondes mutations depuis les années 1950. Longtemps localisées en haut d'estuaire, elles dépendaient des marées et s'adaptaient au milieu. En devenant spéculative, l'activité de pêche gagne la mer. La motorisation contribuera aussi à ce mouvement. Les techniques de pêche se banalisent depuis autour de l'emploi généralisé des filets.

Key words : Guyana, indian, pirogue, tapouille, rawing boat, net, chinese fence.

Summary :

Guyanese fishing techniques have undergone profound changes since the 1950`s. Being localized on the high estuary for a considerable amount of time, they depended on the tides and adjusted to their environment.

By becoming speculative the fishing sector is encroaching on the sea. Motorization also contributes to the évolution. Fishing techniques have since become commonplace by the widespread use of fishing nets

Les pêches en Guyane constituent un secteur important de l'économie guyanaise. Les exportations de poisson et de crevettes occupent la seconde place dans la balance commerciale.

A l'instar des autres secteurs économiques, les mutations récentes sont rapides et profondes. Les pêches guyanaises sont ainsi passées en trente ans de l'estuaire à la mer. L'utilisation du moteur hors-bord et l'abandon progressif de la pirogue accompagnent cette maritimisation des activités halieutiques. Les crevettiers, les ligneurs vénézuéliens et brésiliens qui exploitaient déjà l'espace maritime sont aussi rejoints par les pêcheurs artisans qui fréquentent le plateau continental guyanais sur une dizaine de milles nautiques.

Dans ces conditions, il me semble nécessaire de sauvegarder ce patrimoine maritime et culturel que représentent les embarcations et les techniques de pêche et leur évolution récente. Ce travail de la mémoire collective repose sur des enquêtes effectuées auprès des pêcheurs guyanais, haïtiens et brésiliens le long du littoral guyanais en 1984 et complétées en janvier 2000.

I LES MUTATIONS DE LA FLOTTILLE DE PECHE.

La flottille de pêche est composée de pirogues, de bateaux en forme : les doris et les canots brésiliens, de tapouilles et enfin de chalutiers crevettiers qui appartiennent au domaine de la pêche « industrielle » et qui ne seront pas traités ici.

a) La pirogue de mer.

La pirogue est une embarcation monoxyle non pontée. Elle est traditionnellement fabriquée par les Indiens du littoral et de l'intérieur. Elle a aussi été adoptée par les Boni, Djuka, Saramaka. Cependant dès les années 1970, la plupart des pirogues de mer sont construites et réparées par les Brésiliens.

La pirogue de mer est dérivée de la pirogue de rivière. Cette dernière est cependant plus longue avec surtout l'avant relevé pour mieux glisser sur les rochers. La pirogue de mer ne dépasse guère 10 mètres. L'avant est en étrave afin de casser la vague. Le tronc est surélevé de bordés, le tout étant tenu par des membrures en arc de cercle. Ce type d'embarcation est relativement instable lors des manœuvres de pêche ou le passage des vagues. Le père J. Chrétien le signale en 1718 à propos des Indiens: « *un naufrage ne les épouvante pas beaucoup. Dès qu'ils sont malmenés, ils amarrent à la pirogue ce qu'ils ont de plus nécessaire et s'ils viennent à remplir ou à verser comme ils sont faits à l'eau et qu'ils sont tous bons nageurs, hommes et femmes, ils se mettent à la nage et*

suivent leur canot jusqu'à ce que la tempête ait cessé ; alors ils se relèvent, la vident et continuent leur route ».

Ces pirogues étaient propulsées par des pagaies taillées dans du « bois-chapelle » (*Aspidosperma apocynaceae*) et dans du « bois-pagaie » (*Chimarrhis rubiaceae*). Elles étaient mues parfois par des voiles de forme triangulaire ou carrée (Desse M, 1985). Le mât est placé à l'avant de la pirogue et cela nécessite une mutation de la pirogue de mer qui doit avoir un arrière court et non relevé comme celui de la pirogue de rivière afin de placer une barre. Dans tous les cas, la rame et la voile limitent le déplacement des pirogues et les confinent dans les estuaires. Les pêcheurs sont largement tributaires des courants et des marées pour régler leurs déplacements. Les moteurs équipent l'ensemble de la flottille depuis 1970 ; en 1984 la puissance moyenne était de 40 chevaux.

Les pirogues de mer sont aujourd'hui faiblement utilisées par les pêcheurs professionnels. Elles ne représentent plus que le tiers de la flottille de pêche. Comme toutes les embarcations monoxyles, elles coûtent cher, elles sont difficiles à réparer et surtout elles sont peu stables.

b) Les tapouilles brésiliennes, les doris et les canots.

Les tapouilles ou tapouyes sont aussi des embarcations en bois de construction brésilienne. Si la plupart sont construites au Brésil, certaines sont fabriquées en Guyane par des charpentiers de marine brésiliens. Ces bateaux lourds et trapus ont en moyenne 3 mètres de large pour 10 à 15 mètres de long. Ils sont pontés et sont utilisés pour la pêche mais aussi surtout pour le transport de fret.

Les superstructures lourdes, le mât, les haubans, le balcon arrière aux colonnes baroques sont autant de gênes pour le travail de la pêche. Elles sont propulsées par des moteurs de 60 à 140 chevaux.

Ces tapouilles partent pour des marées d'une dizaine de jours avec 6 hommes à bord. Cependant ce type d'embarcation est de moins en moins utilisé.

Les doris ont été construits en 1981 avec l'aide du Service d'Aide Technique des Affaires Maritimes de Cayenne. Ils sont construits en contre-plaqué avec une cale à glace. Ces doris, longs de 7 à 8 mètres ont été adoptés par les armateurs métropolitains de l'île de Cayenne.

Enfin les canots brésiliens ont fait leur apparition en 1983, de construction française ou brésilienne. Les premiers étaient constitués d'une coque à tronc monoxyle surélevée de plats-bords. La cabine et la cale à glace étant élevées, des planches anti-roulis furent fixées à la coque.

Actuellement les canots brésiliens sont tous construits en forme soit en planche soit en contre-plaqué.

II LES PECHES ESTUAIRIENNES.

« Nos rivières sont poissonneuses et il n'est pas nécessaire d'aller avant dans la mer pour pêcher à moins que ce ne soit à la ligne ou au flambeau. On ne connaît point d'autre filet que la senne avec quoi on rafle que ce qui se trouve sur les bords, autant qu'un homme peut s'avancer dans la mer sans perdre terre. » J.Chrétien 1718.

*« Que la marée soit basse ou pleine
J'vais à la mer, c'est mon métier
J'mets l'tramail, j'donne un coup de senne
Ou bien je jett' mon épervier
Mon hameçon jamais ne se rouille
Pêcheur je suis né, pêcheur je mourrai ».*

Vers de Nibul chantés en 1952 par Edgar Lubin poète chansonnier guyanais.

Ces deux textes présentent l'évolution des pêches guyanaises de l'estuaire au XVIII^e siècle à la mer à la fin du XX^e siècle.

1 La pêche dans le haut des estuaires.

En Guyane, les poissons de rivière sont plus appréciés que les poissons de mer. Les marchés sont approvisionnés par ces deux catégories. Ainsi, jusqu'aux années 1950, certains pêcheurs annamites de Saint-Laurent pêchaient alternativement en mer et en rivière. Dans un milieu estuarien influencé par les fleuves et par les marées, les techniques de pêche pratiquées diffèrent peu de celles utilisées sur le fleuve.

a) Les pratiques de type « cueillette ».

- La pêche au crabe ou pêche au chancre (*Portunus puber*).

Il s'agit d'un crabe d'eau qui vit dans les marais. A Iracoubo, les pêcheurs capturent les crabes à la pleine lune à l'aide d'une canne appâtée avec un morceau de viande faisandée. Le crabe hors de son trou est alors attrapé avec une épuisette en métal. D'autres attirent le crabe avec un flambeau. A Cayenne une dizaine de revendeurs, souvent d'origine brésilienne, commercialisent ces crabes qui font par ailleurs toujours l'objet d'une cueillette familiale.

- Le ramassage des huîtres est aussi à l'origine d'un petit commerce d'appoint. La région de Montsinéry possède un gisement important. En saison sèche, 3 à 5 ramasseurs revendent les huîtres régulièrement.

b) La pêche à la nivrée.

Cette technique surtout employée par les Indiens de l'intérieur du Bassin amazonien, était cependant aussi utilisée dans les criques d'eau saumâtre. Cette pêche est destructrice parce que non sélective, elle ravage toute la chaîne trophique. Les pêcheurs en sont conscients et ne l'utilisent plus en estuaire. Ces pêches étaient pratiquées dans les estuaires du Maroni et de l'Oyapock par les Indiens jusqu'aux années 1960.

D'après un pêcheur de Saint-Laurent, il faut fermer l'entrée d'une crique avec un filet à petit maillage ou par une claie constituée de piquets en bois et de feuilles de pinot (*Genocarpus bacaba*). A la marée descendante, on verse dans l'eau en amont, un suc de liane préalablement pilé. Les poissons empoisonnés sont ramassés à la surface de l'eau avec une épuisette. Le poison fait son effet pendant une trentaine d'heures pour les gros poissons. Ces derniers doivent être nettoyés rapidement afin d'éviter les maux d'estomac consécutifs à leur consommation.

c) La pêche au barrage dans les criques.

- « La pêche au coulant » consiste à construire un barrage en piquets de bois. On place ensuite une pirogue sous le barrage. A marée descendante le poisson suit le courant, saute le barrage et atterrit au fond de la pirogue. Ce type de pêche était pratiqué par les Créoles et les Indiens de l'Oyapock.
- « La barrière végétale » était utilisée par les Créoles de Cayenne durant la saison des pluies. On posait une barrière constituée d'un cadre de poteaux en bois entre lesquels était glissée une natte de komelette (la komelette est l'écorce de la branche de komou ou pinot (*Oenocarpus bacaba*). Cette barrière adopte le profil du lit de la crique. A marée descendante, le reflux vide la crique et le poisson se presse contre cette barrière.

Si les systèmes de pêche que nous venons de présenter sont tombés en désuétude, l'emploi des nasses reste actuel même si on note une certaine normalisation du type de nasses employées par rapport aux années 1960.

- On trouvait alors de grandes nasses fixes telle que « la courroie ». Il s'agissait d'un piège fabriqué en lattes de pinot dans lequel un homme pouvait entrer pour enlever le poisson à marée basse. Une petite porte était prévue à cet effet. Cette nasse de 4 à 5 mètres de hauteur était placée verticalement et à poste fixe. Elle était utilisée jusqu'en 1985 dans les criques proches de Saint-Georges-de-l'Oyapock.
- C'est aussi dans l'Oyapock qu'était utilisée « la nasse gouli-crique ». Elle était fabriquée de fines lattes de gouli. Cette nasse de 2m50 se calait dans une crique étroite à marée descendante. Une des extrémités était fermée par un cordon que l'on pouvait enlever pour sortir le poisson.

Ces différentes méthodes ne font pas appel aux produits manufacturés. Elles entrent dans le cadre d'une pêche de subsistance avec l'utilisation de la pirogue à pagaie. Ces types de pêche ont donc disparu.

2 Les méthodes de pêche en estuaire.

En estuaire la pêche est plus active, même si elle est du domaine de la subsistance et du travail d'appoint. Les engins sont plus onéreux (fil, hameçon, petits filets), la fabrication personnelle reste importante.

a) Les pêches à la nasse et au filet.

Les nasses à crevettes mesurent au maximum 1m 50 de long. A Saint-Laurent-du-Maroni elles ne dépassent pas 80 cm. L'ouverture est de 20 cm à l'extérieur et de 10 cm à l'intérieur. Elles sont tressées de fines lattes. Ces nasses sont répandues dans tous les estuaires de Guyane. A Saint-Georges-de-l'Oyapock, nous avons observé un autre modèle de nasse à crevettes. Cylindrique et droite elle était fabriquée en claie de bois sur une armature en fil de fer.

Les pêches au filet font appel aux produits manufacturés.

La pêche à l'épervier est la pratique du pauvre, de l'Annamite puis du Brésilien. Il s'agit d'éperviers rudimentaires lancés à la main. Dans les années 1960, une dizaine de Brésiliens pêchaient à l'épervier à Saint-Laurent ; ils avaient des petites pirogues à pagaie et descendaient jusqu'à la crique Coswine. Cette pêche est encore pratiquée par les Brésiliens le long des plages de l'île de Cayenne et par les amateurs de la pêche de loisir.

La pêche à la senne était utilisée par les Annamites, les Créoles puis les Brésiliens. Ce type de pêche nous a été décrit à Saint-Laurent. La senne est faite d'un restant de filet de 50 mètres de long sur deux mètres de hauteur pour un maillage étroit de 2.5 cm. Une des extrémités est attachée à une perche sur la plage ; la senne est déployée en arc de cercle par la pirogue. Dans un second temps, les pêcheurs frappent l'eau avec la pagaie puis constituent des poches dans le filet. Enfin, la senne est ramenée à bord de la pirogue. Cette pêche est pratiquée par deux hommes à bord de petites pirogues. Chaque partie dure une trentaine de minutes et les prises sont réduites (quelques kilos de Petites Gueules et de Grondé). C'est une pêche relativement dangereuse à cause des piqûres de raies. On pratique cette pêche à la senne le long des plages de Saint-Laurent, à l'embouchure du Maroni (crique Vache), à la pointe des Roches à Kourou et le long des plages de Remire et Mont-Joly.

La nasse à crevettes de 80 cm.
Dessin d'après cliché de M Desse.

b) Les pêches à l'hameçon.

Les pêche à l'hameçon semblent exister depuis longtemps en Guyane. Le Père Jean Chrétien le mentionne dès 1718. Si les hameçons devaient être à cette époque en arête de poisson, en bois ou en os, ils sont en métal depuis le début du vingtième siècle.

Un vieux pêcheur, Monsieur Molza nous a décrit en 1984 la méthode « trappe branche » très bien décrite aussi par J.Puyo dans les années trente. Le poisson torche ou le mérrou se débat quand il est ferré. Il débloque alors la branche de palétuvier à laquelle est fixée la ligne. La ligne étant courte, le poisson reste suspendu hors de l'eau. Cette méthode n'est plus utilisée, par contre on pratique encore la pêche à la dandinette ou pêche à la sonde. Il s'agit d'une palangrotte de 6 à 7 hameçons boëtés avec des crevettes utilisée dans les zones profondes des estuaires (Chenal d'entrée de Kourou, île Arouba sur le Maroni. La pirogue est amarrée ou ancrée.

c) Les pêcheries fixes.

Les pêcheries fixes sont des constructions lourdes, relativement récentes. La « barrière chinoise » est importée par les déportés annamites qui se mirent à la pêche pour survivre le temps du doublage de leur peine. L'exploitation de ces barrières était encouragée par les gouverneurs de Guyane. Ainsi en 1895, pouvait-on lire dans le Bulletin Officiel de Guyane : « vu les réclamations auxquelles donne lieu l'établissement par les pêcheurs annamites de barrages de pêche le long des côtes et sur les cours d'eau de la colonie... Attendu qu'il est du devoir de l'autorité de sauvegarder les intérêts de sécurité publique tout en protégeant une industrie dont les produits entrent pour une grande part dans l'alimentation publique... » Les barrières permettent ainsi d'approvisionner le bagne mais aussi les populations qui suivent le rush aurifère. On trouvait encore en 1965 20 barrières à la Pointe Isère à l'embouchure du Maroni, 2 à Kourou, et une à l'embouchure de l'Approuague. Cependant c'est sur le Mahury, la rivière de Cayenne que l'on trouvait les effectifs les plus importants (une trentaine). Aujourd'hui on peut encore observer cinq barrières en exploitation. La pêcherie est constituée de deux ailes comptant chacune 150 pieux . Le centre est occupé par une poche en filet aux mailles étroites terminée par le « croucrou » formé d'une natte végétale et d'un cylindre de zinc ou de plastique. Ce croucrou fait office de cul de chalut et permet de vider les poissons pris dans la poche. Les pêcheries sont installées dans les estuaires : ainsi l'addition du courant et de la marée descendante permet la prise du poisson. Celui-ci bute sur les ailes de la barrière qui le guide vers le centre de l'édifice où l'attend la poche du filet.

« La barrière à crevettes » est placée perpendiculairement au courant sur une même ligne. Les pieux sont disposés en faisceaux espacés de 3 à 4 mètres. Le filet est fixé sur ces pieux, il a un petit maillage de 25 mm. Les premières barrières à crevettes ont été installées dans la rivière de Cayenne à la fin des années 1960 par les pêcheurs surinamiens et guyanais. En janvier 2000, les pêcheurs utilisent les piles du ponton du port de Cayenne pour fixer leurs filets.

« La barrière brésilienne » a été utilisée entre les années 1960 et la fin des années 1970. Elles étaient installées à Saint-Laurent-du-Maroni et à Cayenne. Cette pêcherie en grillage était installée perpendiculairement au littoral dans les estuaires. Elle était composée de trois ailes canalisant le poisson vers une cage centrale en fonction du flux et du reflux. La cage centrale mesurait 5 mètres de diamètre et une hauteur de 2.5 mètres de sorte qu'elle restait toujours hors de l'eau. Un échafaudage permettait de faire le tour de cette cage pour ramasser le poisson à marée basse, à l'épuisette ou au harpon.

L'emploi de toutes ces barrières est réglementé par les Affaires Maritimes et la DDE (section maritime) de Cayenne parce qu'elles empiètent sur le Domaine Littoral Maritime et parce qu'elles constituent une gêne à la navigation.

La barrière chinoise, la barrière brésilienne et la courtine

III LES METHODES DE PECHE EN MER.

Les méthodes de pêche en mer sont plus limitées que celles utilisées dans les écotones estuariens ; on retrouve les pêches à l'hameçon et surtout les pêches au filet. La mer était peu pratiquée avant les années 1950. Les pêcheurs de Cayenne plus proches de la mer, la fréquentaient durant les périodes calmes. Aujourd'hui, c'est cet écosystème qui supporte l'essentiel des activités halieutiques.

a) Les pêches à l'hameçon.

Les vieux pêcheurs de la crique de Cayenne signalent les pêches au trou, qui visaient les Mérous. De même, ils pratiquaient la pêche à l'acoupa à la ligne à main dans les années 1940-1950. Chaque ligne avait trois hameçons. Les pêcheurs quittaient la crique de Cayenne à l'aviron à 8 heures le matin et y revenaient vers 18 heures. Ils pêchaient à l'île de l'Enfant Perdu, y arrivaient à marée basse et repartaient à marée haute. Pour ces anciens, le poisson était abondant et les prises s'élevaient à 8 paniers de 30 kg de poissons pour 6 heures de pêche... !.

La palangre ou palan était utilisée en mer et constituait comme à Saint-Georges-de-l'Oyapock le principal mode de capture. Les pêcheurs avaient peur de perdre leur filet et le réservait pour les pêches en estuaire. Le nombre varie et semble augmenter dans la période proche. Les palans avaient entre 20 et 150 hameçons jusqu'aux années 1940, pour atteindre 1200 hameçons depuis les années 1950. Aujourd'hui, les palangres sont de taille plus réduite (50 à 120 hameçons), appâtées de petites gueules, de Coco Cayenne ou de vers de mangrove. La palangre n'est plus guère utilisée. Les pêcheurs marrons de l'île de Cayenne et les Indiens Galibi d'Awala-Yalimopo pratiquent encore cette pêche.

b) Les pêches au filet.

La pêche au filet est la méthode privilégiée de la pêche en mer et constitue aujourd'hui le principal moyen de capture. Ce mode de pêche correspond à la motorisation de la flottille piroguière qui permet d'accéder régulièrement à l'espace maritime depuis les années 1970. La technique de pêche est plus élaborée. Elle nécessite une connaissance technique pour assembler les nappes de filet, elle demande aussi des embarcations plus lourdes et plus stables. Ainsi, la pirogue de mer encore majoritaire à la fin des années 1980, est aujourd'hui remplacée par le canot brésilien, au fond plat et large et long de dix mètres. Ce

canot propulsé par un moteur de 80 chevaux est mieux armé pour affronter la houle et pour embarquer une plus grande quantité de filets.

« La pêche à la courtine » était utilisée jusqu'à la fin des années 1980 (il restait trois permis d'utilisation en 1984 à Mana, Cayenne et Degrad de Cannes). Il s'agit d'un filet calé dans la zone de balancement des marées. Ce filet à petites mailles (20 à 30 mm) a une longueur comprise entre 1500 et 3000 mètres. En général, on employait le courtinier, bateau en forme de 10 mètres de long. Le filet soutenu par des perches est posé soit parallèlement à la côte (Puyo), soit en forme de fer à cheval comme nous l'avons vu à Mana soit en rentrant les extrémités comme à Cayenne. A marée basse, l'équipage va chercher le poisson sur une planche : une jambe sur la planche et l'autre servant de propulseur sur la vase. On se doute qu'un tel filet long de 2000 mètres a des effets dévastateurs empêchant les poissons de rejoindre la mer. Ils étaient calés devant les mangroves qui sont de vastes frayères.

« La pêche au filet maillant dérivant » appelée aussi « pêche à la folette » se pratique surtout de nuit. Le filet est amarré au bateau tandis que l'autre extrémité est fixée à une planche en moutouchi (*Pterocarpus sapilionaceae*) sur laquelle on pose une lampe tempête. On pêche alors pendant trois à quatre heures au gré des courants à quelques milles de la côte ou à l'embouchure des grands estuaires. Autrefois dans les années 1930, les folettes étaient de petite taille, parfois de 30 à 50 mètres. Elles étaient en fil de chanvre teint avec le palétuvier rouge. Aujourd'hui les filets maillants mesurent 1500 à 2000 mètres pour 3 à 5 mètres de haut. La nappe est en fil blanc et provient souvent des établissements Le Drezen de Léchiagat en Bretagne (mailles de 70 à 80 mm). Ce filet maillant est de plus en plus calé avec des perches et des ancres devant le front de mangrove et relevé à chaque marée.

« Le trémil » apparaît en Guyane dès 1930 avec les bagnards d'origine métropolitaine effectuant le doublage de leur peine. Ils utilisaient « le trémil français » de 200 mètres de long pour 2.50 mètres de haut. Ils l'employaient en dérive mais surtout en poste fixe. Les trémils étaient fabriqués par les pêcheurs, une pièce de bois servait de mesure aux mailles de 80-100 et de 30-40 mm. En fait le trémil a remplacé la palangre. Ce filet est toujours utilisé et mesure 100 à 200 mètres sur une hauteur de 3.5 mètres (le maillage de la nappe principale est de 45 mm et celui des nappes extérieures de 100 mm).

Enfin le « monofilament » est le dernier type de filet utilisé depuis le début des années 1980. Ce filet en plastique a des mailles de 45 mm. Il est calé avec des perches ou des poids. Les pêcheurs l'utilisent sur des fonds de vase molle mais il est difficile à réparer et devient cassant au soleil.

En définitive, les pêches guyanaises s'inscrivent dans l'histoire du pays. L'activité halieutique se pratique d'abord dans le cadre de l'autosubsistance ; les Amérindiens multiplient les pièges, les nasses, les barrages en haut d'estuaire. Cependant dès le début de la colonisation, ils approvisionnent les petits marchés naissants.

Avec le bagne et les ruschs aurifères, la commercialisation se généralise et pousse à la pêche les exclus de la société ; anciens bagnards européens et exilés annamites. Ces gens aux ressources modestes trouveront dans la pêche le moyen de reconquérir une dignité. Ils sauront développer les pêcheries chinoises et les courtines qui permettent d'augmenter les prises et de répondre ainsi aux besoins grandissants d'une population en essor. Les ruschs aurifères vont aussi impulser cette dynamique.

Enfin depuis les années 1970, la modernisation de la Guyane, le Centre Spatial Guyanais, l'augmentation de la population permettent de déboucher sur une pêche emprunte de modernité. Dès ces années, les pêcheurs artisans de Guyane utilisent le moteur hors-bord, les filets maillants. Au milieu des années 1980, ils maîtrisent la chaîne du froid avec les machines à glace dans chaque commune et les compartiments à glace embarqués sur les pirogues. Ils prouvent ainsi que la pêche artisanale n'est en aucun cas synonyme d'archaïsme. Par ailleurs la pêche poursuit son rôle d'intégration des nouveaux migrants : les Haïtiens et les Brésiliens.

Ainsi l'histoire des pêches guyanaises accompagne le peuplement et la rapide transformation de la Guyane. Elle devrait faire l'étude d'analyses fines reposant sur des enquêtes auprès des derniers témoins de ces mutations. C'est un pan du patrimoine guyanais qu'il convient de sauvegarder.

Bibliographie :

CHRETIEN J. 1718-1719. Lettres d'un missionnaire de la Compagnie de Jésus à un autre père de la même compagnie. Ecrites de Cayenne en Amérique. 50 pages.

DESSE M. (1984). La pêche côtière en Guyane. T.E.R. Université de Bretagne Occidentale, Brest, dir Pébayle R, 218 p.

DESSE M. (1986). La commercialisation des produits de la mer en guyane. Equinoxe n°22, Cayenne, pp79-94.

DESSE M. (1986). De bons atouts pour un développement de la pêche côtière en Guyane. France Pêche n°315, Lorient, pp28-30.

DESSE M. (1987). La construction et l'entretien de la flottille de pêche côtière en Guyane française. France Pêche n°316, Lorient, pp12-15.

DESSE M. (1987). Nouvelles dynamiques des pêches côtières guyanaises. Note. Actes du Colloque international Espaces côtiers et sociétés littorales. Norois n°133-135, Poitiers, pp 413-415.

DESSE M. (1988). Stratégies spatiales et sociales des pêcheurs face aux changements et aux plans de développement dans les Départements d'Outre-Mer de la Caraïbe. DEA, Université Paul Valéry, Montpellier, 105 p.

DESSE M. (1988). Les nouvelles tendances du commerce guyanais des produits de la mer. Equinoxe n°26, Cayenne, pp 69-80.

DESSE M. (1988). Les pêches guyanaises à la conquête de nouveaux espaces, analyse des vingt dernières années. Les Cahiers d'Outre-Mer n°41, Bordeaux, pp102-103.

DESSE M. (1989). Regain d'intérêt pour la Guyane, la crevette sur orbite. France Pêche n°337, Rennes, pp28-29.

DESSE M (1989). Bilan des activités halieutiques dans les Départements d'Outre-Mer de la Caraïbe. La Pêche Maritime n°1328, Les éditions maritimes, Paris, pp110-115.

DESSE M. (1989). Le vivaneau, poisson rouge de la Caraïbe. France Pêche n°338, Rennes, pp35-41.

DESSE M. (1990). La Guyane. Atlas des pêches et des cultures marines. France-Europe-Monde, Ouest-France/Le Marin, p101.

HURAUULT J. (1972). Les Indiens du littoral de la Guyane française, Galibi et Arawak, les Cahiers d'Outre-Mer n°62, Bordeaux, 43 pages.

PEBAYLE R. (1983). Mangrove et éthologie humaine au Brésil, Bulletin de l'Association des Géographes Français, n°496, Paris, pp233-246

PUYO J. (1936). Contribution à l'étude ichthyologique de la Guyane française, pêches et pêcheries, Bulletin de la société d'histoire naturelle de Toulouse.

On trouvera un complément d'information dans les journaux officiels de 1833, 1837, 1856, dans les monographies des pêches maritimes aux Affaires Maritimes de Cayenne et auprès de l'IFREMER.